

Compte-rendu de la réunion du Conseil de développement  
Lundi 10 février 2020  
Salle de réunion de la CCAVM, AVALLON

Le 10 février 2020 à 18 heures, le Conseil de développement territorial du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN, Président du Comité Syndical du Pôle.

**12 Délégués titulaires présents** : Jean-Bernard ALLARDI, François-Xavier NAULOT, Gilbert CASSIN, Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO, Hervé DESRUELLE, Nicole JEDYNSKI, Pierre Morin, Jean-Gilles BESLE, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Matthieu DEBRAY, Serge NASSELEVITCH.

**1 Délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir de vote** : Frédéric FERNANDES, donne pouvoir à Marianne FOUCHET.

**2 Délégués titulaires absents excusés** : Guillaume GOUX, Jérôme MARCHAND.

**3 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote** : Hélène ROUECHE, Pierre BURGARELLA, Marianne FOUCHET.

**3 Délégués suppléants présents sans pouvoir de vote** : Philippe HALLOY, Séverine DESCAMPS-GUILBARD, Jean-Louis LARAUD.

Date de convocation	1 février 2020
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	12
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance :**

Pascal GERMAIN, Président du Comité Syndical du Pôle (CSP) souhaite la bienvenue à tous les délégués présents et présente les excuses susvisées. Il rappelle brièvement le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et du Conseil de développement territorial (CDT) et explique les attributions futures des membres du Conseil et du Bureau. Il informe les membres qu'une réunion d'informations concernant le projet de territoire et le programme Leader sera programmée rapidement à destination de l'ensemble des membres du PETR (CDT + CSP). Il cède la parole à Arlette BORSATO, Présidente sortante du CDT. Elle dresse un bilan de son mandat de Présidente et explique qu'elle ne sera pas candidate à la présidence.

**O.J N° 1 : INSTALLATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**Installation du Conseil de Développement Territorial** : Pascal GERMAIN procède à l'installation du Conseil de développement territorial du Pôle d'équilibre territorial et rural de Grand Avallonnais par l'appel des 15 Délégués titulaires et des 13 Délégués suppléants issus des élections organisées dans le cadre des Assises des associations pour les représentants associatifs et des nominations des Chambres consulaires et des Ordres pour les acteurs socioprofessionnels.

15 titulaires, M. DA SILVA ayant donné sa démission de la CMA89 le 5 février dernier.

DELEGUES TITULAIRES					
NOM	Prénom	Collège	NOM	Prénom	Collège
ALLARDI	Jean-Bernard	associatif	FERNANDES	Frédéric	socioprofessionnel
BAKRY	Annick	socioprofessionnel	GUILLOT - L	Laurence	associatif
BARBARO	Jean-Marie	associatif	GOUX	Guillaume	socioprofessionnel
BESLE	Jean-Gilles	associatif	JEYDINSKI	Nicole	associatif
CASSIN	Gilbert	associatif	MARCHAND	Jérôme	socioprofessionnel
DA SILVA	Manuel	socioprofessionnel	MORIN	Pierre	associatif
DEBRAY	Mathieu	socioprofessionnel	NASSELEVITCH	Serge	socioprofessionnel
DESRUELLE	Hervé	associatif	NAULOT	François-Xavier	socioprofessionnel

DELEGUES SUPPLEANTS					
NOM	Prénom	Collège	NOM	Prénom	Collège
BURGARELLA	Pierre	associatif	LARAUD	Jean-Louis	associatif
DESAIN	Patrick	socioprofessionnel	LEMAITRE	Jean-François	socioprofessionnel
DESCAMPS-G	Séverine	associatif	PEREZ	Alain	socioprofessionnel
DESMEDT	Christophe	socioprofessionnel	REGNIER	Dominique	associatif
ELLUL	Isabelle	associatif	ROUECHE	Hélène	associatif
FOUCHET	Marianne	associatif			
FRANCIN	Bertrand	socioprofessionnel			
HALLOY	Philippe	associatif			

13 suppléants : la Chambre d'Agriculture et l'Ordre des Médecins n'ayant pas délégué de suppléants.

**L'assemblée PREND acte de la composition du Conseil de Développement Territorial.**

#### O.J N° 2 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

**Élection du Président** : Monsieur Pascal GERMAIN, Président du Comité Syndical de Pôle, préside l'élection du Président du Conseil de Développement Territorial du Pôle d'équilibre rural et territorial du Pays Avallonnais. Il rappelle que l'élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Il précise que s'il s'avère, qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection aura alors lieu à la majorité relative. Enfin, Pascal GERMAIN indique, qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Messieurs Didier IDES et Gérard DELORME sont désignés assesseurs pour l'ensemble des élections.

A la demande des candidatures, Monsieur Hervé DESRUELLE se déclare candidat à la présidence.

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

**Monsieur Hervé DESRUELLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.**

Monsieur Hervé DESRUELLE déclare accepter d'exercer cette fonction et Monsieur Pascal GERMAIN lui demande de l'assister pour la suite du déroulé de l'ordre du jour.

#### O.J N° 3 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

##### ➤ Élection des Vice-présidents du collège associatif

À la demande des candidatures, Messieurs Jean-Marie BARBARO, Gilbert CASSIN et Pierre MORIN se déclarent candidats. Ils se présentent à l'assemblée.

Monsieur Pascal GERMAIN propose aux membres du Conseil de Développement Territorial d'élire en une seule fois les 2 Vice-Présidents du collège associatif. Deux noms seront à inscrire sur le bulletin de vote. Les deux personnes ayant obtenu la majorité des votes seront donc élus.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.**

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Jean-Marie BARBARO	14
Monsieur Gilbert CASSIN	7
Monsieur Pierre MORIN	9

**Monsieur Jean-Marie BARBARO et Monsieur Pierre MORIN sont proclamés Vice-présidents du collège associatif.**

➤ **Élection des Vice-présidents du collège socioprofessionnel:**

À la demande des candidatures, Madame Annick BAKRY et Monsieur François-Xavier NAULOT se déclarent candidats.

Monsieur Pascal GERMAIN propose aux membres du Conseil de Développement Territorial de procéder à un vote à main levée. Aucune abstention, ni vote défavorable sont exprimés.

**Madame Annick BAKRY et Monsieur François-Xavier NAULOT, sont proclamés Vice-présidents du collège socioprofessionnel.**

<b>O.J N° 4 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
--

- ✓ Les membres du bureau sont invités pour la réunion mixte du Comité de Programmation LEADER et de la Commission Paritaire le 12 février à 18 heures.
- ✓ Un document administratif est distribué à tous les délégués titulaires et suppléants afin de solliciter leur accord pour la transmission dématérialisée des convocations, des comptes rendus et tout autre document relatif aux réunions du Conseil de Développement Territorial, de la Commission Paritaire et autres instances du PETR du Pays Avallonnais.
- ✓ Le règlement intérieur du Conseil de Développement Territorial est distribué aux nouveaux membres.
- ✓ Les Statuts du Comité Syndical et son règlement intérieur sont distribués aux membres du Conseil de Développement Territorial.
- ✓ Les anciens membres du Conseil de Développement Territorial sont invités à s'inscrire aux Conseil Participatifs thématiques afin de garder un lien avec le Pays Avallonnais et recevoir le fil d'actualité.
- ✓ L'équipe des animateurs du Pays Avallonnais est aussi présentée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**

Un pot de l'amitié en honneur d'Arlette BORSATO, Présidente sortante est offert.